

se, les images de J. Christ, de la bienheureuse vierge Marie & des Saints, & qu' on doit les venerer. ibid.

On commande de croire & d' observer tout cecy sous peine d' anathéme, ainsi tous ceux qui y contredisent sont anathematisez.

45. Si vn Chrétien confrontoit ces points que l' on commande de croire, avec tant d' autorité & sous peine d' anathéme, avec les articles qui ont été tirez cy dessus de la Confession d' Ausbourg, confirmez par la parole de Dieu, & reconus pour veritables & catholiques par l' Eglise Romaine même; Il trouveroit que ces canons & Decrets du Concile de Trente, sont contraires aux canons & aux articles de la doctrine de la foy Evangelique. Si donc les articles de la Confession d' Ausbourg sont veritables & conformes à la S. Ecriture, & à la doctrine ancienne, chrétienne & catholique, ainsi que Rome l' a reconnu e'le même, & comme ils

D 2

le